

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 25 janvier 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220127-002817-DE
Date de télétransmission : 27/01/2022
Date de réception préfecture : 27/01/2022

N° 002817

Cofinancements -
Achat véhicule GNV -
Demande de
subvention auprès de
l'État dans le cadre de
la DSIL

Affiché le :

Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

La ville d'Apt a pris connaissance de certains objectifs nationaux à atteindre et visés par la loi de transition énergétique pour la croissance :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4),
- Réduction de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012,
- Part des énergies renouvelables de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) dispose désormais d'une station publique intercommunale à usage privé fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). La station est implantée à Apt au Parc d'Activités économiques de Perréal, labellisé ECOPARC par le Conseil Départemental et engagé dans la labellisation PARC + en Provence Alpes Côte d'Azur. Il a été inauguré le 4 décembre 2018.

Le SIRTOM de la région d'Apt et la ville d'Apt ont signé avec l'intercommunalité une convention d'utilisation de la station. GRDF, concessionnaire local de la distribution du gaz naturel et conseiller référent de la transition énergétique, a orienté les réflexions de la CCPAL sur la mobilité

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220127-002817-DE
Date de télétransmission : 27/01/2022
Date de réception préfecture : 27/01/2022

Dès 2018, la commune d'Apt a acheté des véhicules fonctionnant au GNV et elle a signé une convention d'utilisation avec la CCPAL pour l'utilisation de la station.

Pour 2022, la commune d'Apt souhaite acheter 3 véhicules légers au GNV pour renforcer son parc de véhicule propre. Ces véhicules permettront ainsi :

- Une réduction de 50 % des émissions de monoxydes de carbone et d'oxyde d'azote ;
- Une diminution des émissions de CO2 de 12 % pour le diesel et de 274 % pour l'essence de production jusqu'au pot d'échappement ;
- Une diminution de 95 % des émissions des particules fines ;
- Pas de suie et absence de benzène ;
- Une réduction de bruit pouvant aller jusqu'à 75 %, sans odeur ni pollution de sol des eaux.

Madame le maire propose de solliciter l'état pour une aide financière de 28 122 € dans le cadre de la DSIL et approuver le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
3 véhicules GNV	56 244,27 €	ÉTAT DSIL	28 122,00 €	50 %
		Ville d'Apt	28 122,27 €	50 %
Total HT	56 244,27 €	Total HT	56 244,27 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Sollicite l'État pour une aide financière de 28 122 € dans le cadre de la DSIL

Approuve le plan de financements du projet présenté ci-dessus.

Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY